Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort Longvilliers

Compte-rendu de la Réunion du Comité Syndical du 13 janvier 2017

Date de convocation :

10 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 janvier 2016 à 17h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort en séance publique, sous la présidence de Mr Marc ALLES, Président

Etaient présents: Marc Allés, Sylvain Lambert, Sandrine Buisson, Martine Palfray

Nombre de Conseillers

En exercice: 4 Présents: 4 Votants: 4

Absents excusés et représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Martine Palfray

Monsieur le Président désigne Mme Martine Palfray comme secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du 6 septembre 2016

Monsieur le Président fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Il informe les membres du bureau qu'il a contacté la société Convivio concernant le mur derrière l'école qui a été bien abimé; ceux-ci ont affirmé qu'ils n'étaient pas responsables de cette dégradation.

2- Avance sur participation des communes-BP 2017

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte l'ajout de la somme de 5 000.00€ à la contribution initiale de l'exercice 2016 de 162 950.62 €uros au Syndicat Intercommunal des Ecoles répartie comme suit :
 - Commune de Rochefort-en-Yvelines : 3 330.00€
 - Commune de Longvilliers : 1 670.00€
- précise que les sommes respectives aux communes de 3 330.00€ et de 1 670.00€ seront déduites de la contribution allouée au Syndicat Intercommunal des Ecoles sur l'année 2017.
- précise que la répartition du fonctionnement et de l'investissement pour chaque commune sera faite suite à l'élaboration du budget

3- Avance sur la participation des commune – BP 2017

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte l'avance de la somme de 80 000.00€ sur la contribution de l'exercice 2017 qui sera votée en mars 2017 répartie comme suit :
 - Commune de Rochefort-en-Yvelines : 54 209.00€
 - Commune de Longvilliers : 25 791.00€

- précise que les sommes respectives aux communes de 54 209.00€ et de 25 791.00€ seront déduites de la contribution allouée au Syndicat Intercommunal des Ecoles sur l'année 2017.
- précise que la répartition du fonctionnement et de l'investissement pour chaque commune sera faite suite à l'élaboration du budget

4- Questions et informations diverses

- Non règlement de la cantine et de l'étude par un administré
- Courrier Mme Barrès
- Chenilles processionnaires
- Mme De Sousa Alves
- Mail parents d'élèves
- Etude

La séance est levée à 18h51.

Le Président Marc Allès